

4.2.- Importance des grands groupes d'occupations de sol

La superficie totale des grands groupes d'occupations est ainsi répartie :

- **Les céréales occupent 48.8 % de la superficie totale des occupations, dont 58.3% en 1^{ère} saison.** Le maïs occupe 64.8% de la SAU totale des céréales; 80.3% de la SAU totale du maïs sont cultivées en première saison. Viennent ensuite le sorgho avec 29.3 % des superficies totales dont 11.3% en première saison et le sorgho avec 5.7% dont 50.8% en première saison
- **Les légumineuses couvrent 23.6% de la superficie totale des occupations, dont 70.2% en 1^{ère} saison.** Le haricot occupe 62.4% des superficies en légumineuses dont 74,3% en première saison. Le pois congo est cultivé sur 28,2% des superficies totales en légumineuses dont 59.7% en première saison.
- **Les légumes et les melons occupent 15.7% de la superficie totale des occupations, dont 66.4% en 1^{ère} saison.** Les racines et les tubercules constituent les plus importants groupes de culture de cette catégorie, couvrant 90.9% des occupations.
- **Les fruits et noix occupent 4.2% de la superficie totale des occupations.** Les fruits tropicaux et subtropicaux les plus importants occupent 99% de la superficie totale en fruits et noix avec une prédominance des bananes et plantains estimée à 96.2% , représentant 4% de la superficie totale des occupations .
- **Les cultures oléagineuses couvrent 2% de la superficie totale des occupations.** L'arachide, la culture la plus importante de ce groupe, s'étend sur 92.6% des surfaces occupées par les cultures oléagineuses.
- **Les cultures pour boissons et épices constituent 1.1 % de la superficie totale des occupations.** Le café à lui seul, en occupe 76.4% de cette superficie. Vient ensuite le piment avec 22.1%.

5.- Elevage

5.1.- Cheptel

Le cheptel départemental du Sud s'élève à 452, 287 têtes ainsi réparties : caprins locaux: 32.7 % têtes; porcins: 25.8% têtes; bovins: 24.6%têtes.

5.2.- Sexe et âge du cheptel

Les femelles représentent 72.9% du total du département du Sud (DS). Ce pourcentage varie entre 65.8% chez les bovins et 76.6 chez les ovins

5.3.- Aviculture

L'aviculture est pratiquée au niveau de 73,194 exploitations représentant 78.8% du total. L'aviculture traditionnelle prédomine avec 793, 869 têtes, en moyenne, 10.8 têtes de volailles par exploitations.

5.4.- Equidés

La population des équidés, totalise 35,473 têtes recensées. Les ânes prédominent avec 14,730 têtes, soit 41.5% du total. Viennent ensuite, les chevaux et les mulets avec 11722 et 9021 têtes, respectivement.

5.5.- Apiculture

Faiblement pratiquée, l'apiculture est relevée sur 260 exploitations agricoles du Sud. Soit à peine 0.3% du total. L'effectifs des ruches est de 2283 unités, dont 1794, soit 78,6% sont exploités de manière traditionnelle tandis que seulement 489 ruches modernes, correspondant à 22,4% du total. Avec une moyenne de 8.2 ruches traditionnelles et 4.6 ruches modernes par exploitation.

6.- Main d'œuvre

6.1.- Main d'œuvre familiale et salariale

La main d'œuvre familiale et salariale mobilisée sur l'ensemble des exploitations s'élève à 357427 personnes-jour dont 45,6% constitue les membres permanents de la famille, 50.5% les aides familiales et 4% les salariés permanents.

La participation de la femme à la main d'œuvre familiale et salariale est de 40.3%, et celui de l'homme 59.7%.

Cependant, la main d'œuvre occasionnelle mobilisée s'élève à 6.222,560 jour dont 63,8% sont dispensés en première saison. En moyenne 67 jours de travail occasionnel ont été utilisés par exploitation. Les femmes contribuent à hauteur de 13% a la main d'œuvre occasionnelle.

7.- Equipement et matériel agricole

Le degré de mécanisation de l'agriculture est relativement faible au niveau du Sud. En effet, seulement 2,007 exploitants, soit 1,2% du total, déclarent avoir au moins une fois fait usage d'un équipement ou matériel mécanique dans les activités agricoles de l'exploitation.

8.- Crédit agricole

Le crédit agricole a été sollicité par 4,8% du nombre total d'exploitants recensés. La SAU concernée par cette demande correspond à 5,8% de la SAU du DS. Les exploitants qui ont le plus cherché à contracter un crédit exploitent entre 0,3 à 2,0 cx . A peine 32,6% des demandeurs de crédit ont pu l'obtenir, soit 1,6% du nombre d'exploitants recensés.

9.- Conseil et vulgarisation

Le nombre d'exploitants ayant reçu des conseils de vulgarisation varie entre 207 pour conseil en aquaculture et 7,988 pour conseil en élevage représentant 0,2% et 8,6% du total des exploitations respectivement.

10.- Principales entraves au développement des exploitations

Parmi les principales entraves au développement des exploitations mentionnées par les agriculteurs, on peut signaler :

- Manque de ressources financières : 73,3% ;
- Manque d'encadrement : 42,7% ;
- Irrigation/eau : 35,4%;
- Accès aux intrants : 24,6%;
- Accès au crédit : 14,4%.
- Catastrophes naturelles : 32,9%.

N.B: Pour accéder à des informations supplémentaires, veuillez consulter:

www.agriculture.gouv.ht

www.agriculture.gouv.ht/statistiques_agricoles

www.countrystat.org/hti

Courriel: statagricoles@agriculture.gouv.ht



MINISTÈRE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPEMENT RURAL



UNION EUROPÉENNE

**RESUMÉ DES RÉSULTATS
DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE
L'AGRICULTURE (RGA) AU NIVEAU DU
DEPARTEMENT DU SUD (DS)
2008/2009**



MICT

Avril 2014

**UNITÉ D'ÉTUDE ET DE PROGRAMMATION /
SOUS-STRUCTURE STATISTIQUE AGRICOLE
ET INFORMATIQUE**

Damien, Route Nationale N° 1

Tél. : (509) 22.28.3046

PREMIÈRE PARTIE: OBJECTIF ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1.- Objectif du RGA

L'objectif du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) est de **renforcer le Système National de Statistiques Agricoles et d'améliorer la disponibilité des données agricoles détaillées sur l'agriculture haïtienne.**

2.- Approche méthodologique

2.1.-Mise en place du Bureau du Recensement

Le MARNDR avait mis en place le Bureau du Recensement de l'Agriculture, géré par la Coordination du Projet desservie par un Coordonnateur National, un Coordonnateur National Adjoint et assistée par un Expert International en statistique. L'équipe centrale incluait entre autres sept Statisticiens, trois Informaticiens et trois Agroéconomistes, qui servaient de vis-à-vis, à titre de superviseurs nationaux, aux superviseurs départementaux. La Coordination gérait la contribution financière du Trésor Public au Projet tandis que la FAO, en plus de l'encadrement technique, assurait la gestion du financement externe apporté par l'Union Européenne.

2.2.-Cadre légal du RGA

Le Projet Recensement Général de l'Agriculture est régi par l'Arrêté Présidentiel paru dans le Moniteur du 23 octobre 2008, Volume 163 No 97, qui prévoyait également :

- **le Comité National d'Orientation du RGA;**
- **le Comité d'Appui Technique et de Pilotage.**

2.3.- Elaboration des documents techniques

La méthodologie du RGA est conçue à partir des directives techniques de la FAO relatives au Programme du Recensement Mondial de l'Agriculture 2010 et des spécificités du contexte haïtien.

2.4.-Cartographie du RGA

Toutes les zones d'enquête ont été délimitées. Chaque enquêteur recevait, comme outil, sa carte de zone d'enquête.

2.5.- Questionnaire du RGA

Le questionnaire embrasse 13 thèmes : statut et géance des exploitations; aspect genre; principale destination de la production; statut juridique des parcelles; mode de faire-valoir; irrigation; occupations de sol; élevage; main d'œuvre; équipements et matériels; crédit agricole;

conseil et vulgarisation; entraves au développement des exploitations agricoles.

2.6.-Enquête pilote du RGA

En vue de permettre une meilleure évaluation des outils méthodologiques, un test pilote de l'Enquête Exploitation (EE) du RGA a été réalisé à la 2^{ème} Section Communale de la Commune de Ganthier dans le département de l'OUEST.

2.7.-Dispositif de terrain du RGA

Le dispositif de terrain est à la charge des Directions Départementales Agricoles (DDA), responsables de la gestion de l'opération à travers les 10 Départements du pays. Le personnel mobilisé incluait 17 superviseurs départementaux, 171 contrôleurs et 1,005 enquêteurs, soit un total de 1193 personnes.

2.8.-Formation des agents de terrain

Au lancement de la collecte des données, 38 séances de formation ont été organisées à l'intention des agents de terrain sélectionnés.

2.9.-Déroulement de l'enquête

L'enquête de terrain a été réalisée sur une période de 9 mois, allant de mars à novembre 2009. Elle a fait l'objet de suivi de nombreuses missions de Cadres du Bureau Central ou superviseurs nationaux qui correspondaient étroitement avec les superviseurs départementaux.

2.10.-Traitement des données

Au Bureau Central, les questionnaires ont d'abord fait l'objet d'un contrôle de qualité. A cet effet, a été mis en place un atelier de redressement en vue de réviser les questionnaires et de vérifier la cohérence des données. Certains redressements exigeaient parfois des contacts téléphoniques avec l'enquêteur, l'enquêté ou le superviseur. Il s'ensuivit la saisie des questionnaires et le contrôle informatique de la saisie en vue de déceler des erreurs et finalement la tabulation.

DEUXIÈME PARTIE: PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU DÉPARTEMENT DU SUD (DS)

1.- EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS

Dans le DS, 65,523 exploitations agricoles ont été recensées, s'étendant sur une Superficie Agricole Utilisée (SAU) de 60,463.4 carreaux (cx). La SAU moyenne par exploitation est de 0,62 cx .

1.1.-Sexe des exploitants

Les hommes constituent 74.7% des exploitants et exploitent 79.9% de la SAU tandis que les femmes comptent pour 24,5% des exploitants et travaillent 18.5% de la SAU.

1.2.-Age des exploitants

66.4% des exploitants sont âgés entre 35 et 64 ans, la tranche d'âge la plus importante est 50-54 ans avec 13.4% de l'ensemble des exploitants. Le pourcentage d'exploitants encore actifs jusqu'à plus de 80 ans est relativement important, représentant 24.4% du total. Chez les femmes, ce pourcentage correspond à 26.3%, supérieur à celui des hommes qui est de 23%.

1.3.-Niveau d'instruction et formation agricole des exploitants

En ce qui concerne le niveau d'instruction, 48,753 exploitants du Sud correspondant à 52.5% du total ne savent ni lire ni écrire. Ceux-ci exploitent une SAU de 33044.2 cx, soit 54.7% de la SAU total du Sud. De cette catégorie, 27.2% sont des femmes agricultrices, représentant 14.3% de l'ensemble.

17,621 exploitants du Sud savent lire et écrire, représentant environ 19% du total et travaillent 11198.9 cx, soit 18.5% de la SAU totale.

1.4.-Activités agricoles et para-agricoles des exploitations

Dans le Sud, la production végétale est présente sur 97.9% des exploitations. Par ordre d'importance, les autres activités agricoles et para agricoles les plus pratiquées sont l'élevage et l'aviculture avec des poids respectifs de 86.7 et 78.8%. La production du charbon est très significative avec 17.6%. Viennent ensuite, les services agricoles et le ramassage de djondjon avec 9% et 6%, respectivement. L'aquaculture (0.5%) et l'apiculture (0.3%) constituent les deux activités para agricoles de la plus faible importance.

1.5.-Principale destination de la production agricole

La production de 60% des exploitations provenant de 67.9% de la SAU totale est destinée principalement à la vente tandis que 40% des exploitations, travaillant 32.5% de la SAU, consacrent leur production majoritairement beaucoup plus à la consommation.

2.-Structures foncières

Le nombre de parcelles dénombrées sur les 65,523 exploitations recensées dans le DA s'élève à 160,593 unités. La superficie totale des parcelles est estimée à 63,146.1 carreaux dont 95.8%, soit 60,463.4 cx constituent la SAU totale. La superficie moyenne des parcelles atteint 0,39 cx alors que la SAU moyenne par parcelle est de 0,38 cx.

2.1.-Statut juridique des parcelles

Un total de 73,112 parcelles, soit 45.5% du total des parcelles sont déclarées à titre/achat. Leur superficie s'élève à 30282.5 cx, soit 48% de la superficie totale. Le titre/héritage est le deuxième plus important statut avec 60,691 parcelles, soit 37.8% du total occupant une superficie de 23,078.5 cx, soit 36.5% de la superficie totale. Ensuite, vient le partage/mineur, moins important, avec 12,894 parcelles, soit 8% du total.

2.2.-Statut Juridique des parcelles et le genre

Les parcelles à titre/achat appartenant aux femmes s'élèvent à 14,564 unités représentant 19.9% de cette catégorie, soit 9.1% de l'ensemble des parcelles du Sud. Pour le titre/héritage, les femmes occupent 13,750 parcelles, soit 22.7% correspondant à 8.6% des parcelles du département. En ce qui concerne les partages/mineur, 2,575 parcelles représentant 20% sont sous le contrôle des femmes.

2.3.-Mode de faire-valoir

Parmi les parcelles recensées, 77.7% sont en mode de faire-valoir (MFV) direct; 16.9 % en MFV indirect dont 13.1% en métayage. Il faut souligner que 5% des parcelles sont exploitées sans autorisation préalable.

2.4.-Mode de faire-valoir des parcelles et le genre

Un total de 27,728 parcelles représentant 22.2% et 17.3%, respectivement des parcelles exploitées en mode de faire-valoir direct et du total des parcelles du Sud, sont exploitées par des femmes. Ces parcelles couvrent une superficie de 9,916.8 cx, représentant 19.8% du total en mode de faire valoir direct.

3.-Irrigation

Au niveau du département du Sud, ont été recensées 15, 856 parcelles irriguées, soit 9.9% du nombre total des parcelles. La SAU totale irriguée est évaluée à 4,922.7 cx, soit 8.1%. La SAU moyenne irriguée par parcelle est de 0,31 cx contre 0,38 pour la parcelle non irriguée.

4.- Occupations de sol

4.1.- Surface Agricole Utile (SAU)

Les occupations de sol couvrent une superficie de 107,163.9 cx alors que la superficie des parcelles n'est que 63,146.1cx. Cela correspond à un taux d'utilisation de 169.7%.